



## **RESERVER UNE SALLE, UN EQUIPEMENT SPORTIF COMMUNAL OU UN LOCAL SCOLAIRE**

La ville de Malzéville peut mettre à disposition des associations, à titre gracieux, des salles, des équipements sportifs communaux ou des locaux scolaires, pour la réalisation de leur-s activité-s tout au long de l'année.

**Pour l'année 2023/2024**, l'ensemble des associations souhaitant en bénéficier (1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement) doit compléter le formulaire de pré-réservation.

Tout formulaire de pré-réservation devra être accompagné de pièces justificatives.

### **Pièces à fournir obligatoirement**

#### **Pour toute 1<sup>ère</sup> demande par une association :**

- Formulaire de pré-réservation.
- Récépissé de déclaration ou de modification en Préfecture, dernier en date.
- Statuts signés.
- Liste des membres du bureau et / ou du Conseil d'Administration.
- Attestation d'assurance en cours de validité.

#### **Pour toute demande de renouvellement :**

- Formulaire pré-réservation.
- Liste des membres du bureau et / ou du Conseil d'Administration.
- Attestation d'assurance en cours de validité.

#### **Pour tout renseignement :**

vielocaleassociative@malzeville.fr  
03.55.68.70.39 / 03.83.29.92.27